

DELIBERATION DD2022_121

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 18 novembre 2022

LE 24 novembre 2022, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de
M. Jacques AUZOU

Nombre de membres du conseil	
en exercice	83
Présents	51
Votants	68
Pouvoirs	17

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

CONVENTION D'ANIMATION DES ESPACES TEST DU CHAMBON

PRESENTS :

M. AUDI, M. AUZOU, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. COUNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADIS, Mme GONTHIER, M. LACOSTE, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. PASSERIEUX, M. REYNET, Mme SALOMON, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M DENIS, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme ROUX, Mme TOULAT, M. PERPEROT, Mme LUMELLO, Mme TOURNIER, M. MARTY, M. BIDAUD, Mme ARNAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, M. GUILLEMOT, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BARROUX, M. BOURGEOIS, M. CADET, Mme COURAULT, Mme FAVARD, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, M. LAVITOLA, Mme MARCHAND, M. AMELIN, Mme DUVERNEUIL, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. PALEM, M. CHAPOUL

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

Mme BOUCAUD, Mme LABAILS, M. LARENAUDIE, M. MOTTIER, M. PROTANO, M. TALLET, M. FOUCHIER, M. SERRE, M. PIERRE NADAL, M. BELLOTEAU, M. DELCROS, Mme DOAT, M. GASCHARD, M. VADILLO, Mme MOULHARAT

POUVOIR(S) :

M. COLBAC donne pouvoir à M. AUZOU
Mme SALINIER donne pouvoir à Mme SALOMON
Mme FAURE donne pouvoir à M. CIPIERRE
M. GUILLEMET donne pouvoir à Mme ROUX
M. DUCENE donne pouvoir à M. SUDREAU
M. RATIER donne pouvoir à M. PASSERIEUX
M. MALLETT donne pouvoir à M. NOYER
Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS donne pouvoir à Mme GONTHIER
M. CHANSARD donne pouvoir à M. JAUBERTIE
Mme ESCLAFFER donne pouvoir à M. GUILLEMOT
Mme SARLANDE donne pouvoir à M. MARTY
M. NARDOU donne pouvoir à M. LEGAY
Mme FRANCESINI donne pouvoir à M. LAVITOLA
Mme LANDON donne pouvoir à M. PALEM
Mme REYS donne pouvoir à Mme MARCHAND
M. CHANTEGREIL donne pouvoir à M DENIS
M. PERIER donne pouvoir à M. BOURGEOIS

CONVENTION D'ANIMATION DES ESPACES TEST DU CHAMBON

Vu le code général des collectivités territoriales.

Considérant que de nombreuses collectivités locales de Dordogne s'investissent dans la mise en place de Projets Alimentaires Territoriaux (PAT), éléments moteurs d'une augmentation de la demande en produits alimentaires biologiques et de proximité. Aussi, des porteurs de projets agricoles hors cadre familial, sont intéressés pour créer ou reprendre des exploitations agricoles mais se heurtent aux freins à l'installation : manque de pratique et de connaissance des réalités du métier, accès au foncier et à l'outil de production, reconnaissance de leur projets parfois atypiques. Face à ce double constat, l'association Pays' en Graine - Réseau des espaces-test agricoles de Dordogne vient en appui de porteurs de projet.

Qu'en proposant un cadre juridique approprié, un conseil personnalisé et des moyens de production, ce dispositif facilite et sécurise l'installation de nouveaux agriculteurs qui viennent ainsi renouveler le nombre d'actifs en baisse dans la profession.

Que depuis la création en 2014 des espaces-test sur le domaine agricole du Chambon à Marsac sur l'Isle, l'association Pays'en Graine anime ces espaces sans contrepartie financière de la part du Grand Périgueux alors que le suivi régulier des nos parcelles agricoles est déterminant pour permettre une pérennité de leur fonctionnement et une amélioration de la capacité d'accueil du site.

Considérant que l'association Pays' en Graine - Réseau des espaces-test agricoles de Dordogne, est une association loi 1901 créée en 2014 à l'initiative de quatre structures : AgroBio Périgord, La Maison des Paysans de Dordogne, BGE Altitude 24 et Terre de Liens Aquitaine.

Qu'elle a pour objet d'accompagner la mise en œuvre de projets agricoles durables, en priorité en Agriculture Biologique, qui respectent l'Homme et son environnement, et ancrés dans leur territoire. Pour cela, elle coordonne, anime et gère une dizaine de lieux test sur le territoire périgourdin. Elle offre ainsi la possibilité aux porteurs de projet agricole de tester, pour une durée limitée, le développement de leur activité dans un cadre sécurisé et limitant la prise de risque.

Que pour accompagner ces porteurs de projet, Pays'en Graine réunit un collectif d'acteurs et de partenaires qui assurent, chacun dans leur domaine de compétences, l'une des trois fonctions de l'espace-test :

- La fonction couveuse : la signature du Contrat d'appui au projet d'entreprise (CAPE) ouvre le droit à l'hébergement juridique, fiscal et social de l'activité par une couveuse ;
- La fonction pépinière : mise à disposition de tout ou partie d'un outil de production par une collectivité, un agriculteur, un particulier ou le porteur de projet lui-même ;
- La fonction accompagnement : suivi de l'entrepreneur à l'essai tout au long du test (accompagnement humain, technique, comptable, entrepreneurial, etc.).

Considérant que l'association Pays'en Graine réalise un travail d'animation sur le Chambon depuis sa création, en dehors de toute convention et sans participation du Grand Périgueux à l'animation du site. Elle demande qu'un conventionnement autour de l'animation réalisée au Chambon soit conclu avec le Grand Périgueux afin de régulariser la situation, en associant une participation financière.

Que basé sur 30 jours, avec un coût structure de 210 €/jour, le montant de cette participation s'élève à **6 300 € par an TTC**.

Qu'il comprend :

- 20 jours de suivi du site, d'intégration et d'accompagnement téléphoniques, entretiens, traitement du dossier de candidature en commission, visites de sites, animation d'un groupe local d'appui, lien avec la couveuse, formation Cuma et animation de celle-ci, conventionnement, rendez-vous bilan, suivi du projet d'installation et mise en relation...
- + 10 jours pour répondre aux demandes spécifiques sur le Chambon : les travaux du moment sur la reprise des terres par exemple, la communication, la participation à des visites, l'organisation de chantiers collectifs etc...

Considérant que l'association reçoit le soutien financier du Conseil départemental, à hauteur de 10 000 à 12 000 € par an ainsi qu'une aide de 2 500 € du Conseil régional par porteur de projet depuis 2022. L'association vient malgré tout de subir les effets de deux exercices négatifs consécutifs.

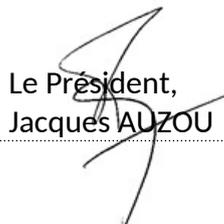
Que le soutien des communautés d'agglomération avec lesquelles le réseau national des espaces test agricoles RENATA travaille est dorénavant indispensable ainsi que le conventionnement. La même demande a été faite à la Communauté d'Agglomération Bergeracoise qui possède également des espaces-test.

Que la signature de la convention d'animation des espaces-test du Chambon (en annexe) est ainsi proposée pour l'année 2022, avec tacite reconduction.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Valide la convention d'animation d'une durée d'un an avec tacite reconduction annexée au présent rapport, ainsi que la demande de subvention d'un montant de 6 300 € pour l'année 2022
- Valide l'organisation d'une rencontre avec Pays'en Graine d'ici fin 2022 pour finaliser une convention d'objectifs et de moyens pour 2023 afin de leur permettre d'établir un calendrier annuel, d'anticiper les échéances et gagner en efficacité en termes d'animation
- Autorise le Président à signer tout document en lien avec ce dossier, notamment la convention

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 02/12/2022	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 02/12/2022	Périgueux, le 02/12/2022
	 Le Président, Jacques AUZOU